

Fiche de donnée de sécurité

Protecteur pour bornes à batterie

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Protecteur pour bornes à batterie
Référence	629
Famille du produit	Mélange de solvant
Usage recommandé	Protectant.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fournisseur	PR Distribution Inc., 6500, rue Zéphirin-Paquet, Quebec, QC, G2C 0M3, 418.872.6018, www.prdistribution.ca
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, +1.613.996.6666, Operation hours: 24/7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols inflammables - catégorie 1; Gaz sous pression - gaz comprimé; Irritation cutanée - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer aérosols, vapeurs.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Identificateur du produit : Protecteur pour bornes à batterie

FDS No.: 629

Date de préparation le 17 novembre, 2016

Page 01 de 07

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Toluène	108-88-3	30-60	
Gaz de pétrole liquifié, adouci par un procédé désodorisant	68476-86-8	15-40	

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Boire deux verres d'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Le dioxyde de carbone ou de la poudre chimique Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Agents extincteurs inappropriés

NE PAS utiliser d'eau ou d'agents extincteurs à base d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert.

Oxydes de carbone, et autres composés organiques non identifiés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Prendre d'extrêmes précautions.

Identificateur du produit : Protecteur pour bornes à batterie

FDS No.: 629

Date de préparation le 17 novembre, 2016

Page 02 de 07

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans les espaces clos, si la ventilation n'est pas suffisante. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Ne pas percer ni brûler le contenant, même si le produit a été utilisé. Ne pas faire de travaux de soudage, de coupage ou à chaud sur des récipients vides jusqu'à ce que toutes les traces de produit aient été éliminées. NE PAS fumer sur les lieux de travail. Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Toluène	20 ppm A4	Non établie	Non établie	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV. Aération générale devrait être suffisante dans des conditions d'utilisation normales. On recommande une aération locale si le produit est vaporisé ou utilisé dans un espace restreint ou si la valeur TLV est excédée. De l'air de compensation doit toujours être fourni pour maintenir en équilibre l'air échappé. Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection avec écrans latéraux.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc de butyle, caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Identificateur du produit : Protecteur pour bornes à batterie

FDS No.: 629

Date de préparation le 17 novembre, 2016

Page 03 de 07

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Aérosol bleu sombre.
Odeur	Pas disponible
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	26 °C (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Aérosol extrêmement inflammable
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	> 1
Densité relative (eau = 1)	0.922 à 15 °C
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	< 14 centistokes à 40°C (cinématique)

Autres informations

COV %	Pas disponible
Projection de flamme	< 100 cm retour de flamme
Classification NFPA	Aérosol, niveau 3

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Dioxydes de carbone. Et autre composé organique non déterminés.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Identificateur du produit : Protecteur pour bornes à batterie

FDS No.: 629

Date de préparation le 17 novembre, 2016

Voies d'exposition probables

Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Toluène	7585 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	5580 mg/kg (rat mâle)	12125 mg/kg (lapin)

37% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

37% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par voie orale).

37% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par contact cutané).

Corrosion/Irritation cutanée

Il existe des preuves limitées d'une irritation modérée à sévère.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Il existe des preuves limitées d'une très légère irritation.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

À fortes concentrations peut causer irritation du nez et de la gorge. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées peut causer Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation.

Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'aspiration, selon les propriétés physiques (p. ex. viscosité cinématique) et la famille chimique (hydrocarbures).

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer effets sur le système nerveux central.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Toluène	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée

N'est pas un cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

(Toluène) peut causer des effets sur l'enfant à naître selon des preuves limitées.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Identificateur du produit : Protecteur pour bornes à batterie

FDS No.: 629

Date de préparation le 17 novembre, 2016

Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1950	Aerosols	2.1	---
IMDG (Marine)	UN1950	Aerosols	2.1	---
IATA (Air)	UN1950	Aerosols, inflammable	2.1	---
US DOT	UN1950	Aerosols	2.1	---

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations ICAO/IATA PI Y203/203

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(Toluène) Partie 1A.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA. (Toluène)

SARA Title III - Section 302 : Sans objet.

SARA Title III - Section 313. (Toluène)

California Proposition 65. (Toluène)

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (Toluène)

Pennsylvania Right To Know. (Toluène)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 4 Instabilité - 3

FDS préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 800.201.9486

Date de préparation le 17 novembre, 2016

Signification des abréviations
 ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists
 CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre
 CAS = Chemical Abstract Service
 CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety

Identificateur du produit : Protecteur pour bornes à batterie

FDS No.: 629

Page 06 de 07

Date de préparation le 17 novembre, 2016

CNS = Central nervous system
GESTIS = GESTIS Substance Database
HSDB® = Hazardous Substances Data Bank
IARC = International Agency for Research on Cancer
ICAO = International Civil Aviation Organization
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code
LC = Lethal concentration
LD = Lethal dose
NFPA = National Fire Protection Association
NTP = National Toxicology Program
OSHA = US Occupational Safety and Health Administration
PPM = Parts per million
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
STEL = Short term exposure limit
TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada)
TWA = Time weighted average

Références

Fiche signalétique du fabricant.
Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).
Base de données HSDB ®. US National Library of Medicine. Disponible du Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).
Registre de base de données de Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS ®). Accelrys, Inc. disponible à partir de Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).
ECHA - Agence européenne des produits chimiques, Classification et l'étiquetage de l'inventaire
Base de Substance GESTIS
OECD - le portail mondial d'Information sur les Substances chimiques - eChemPortal, 2015.

Avis

Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Identificateur du produit : Protecteur pour bornes à batterie

FDS No.: 629

Page 07 de 07

Date de préparation le 17 novembre, 2016